

LE SAVIEZ-VOUS ?

QUELLE DURÉE DE VIE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties distinctes proposées par les fabricants :

- Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;
- Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.

PEUT-ON RECYCLER ET VALORISER LES MATÉRIAUX ?

Les panneaux photovoltaïques présentent un taux de valorisation de 94,7% selon Soren (éco-organisme à but non lucratif financé par les producteurs en amont de la mise en service des centrales PV). De plus, au moment du démantèlement, le site peut être remis dans son état initial ou peut trouver une nouvelle orientation selon les besoins affichés par le territoire.



LE MOT DU MAIRE

À l'heure de la transition énergétique, le projet d'Emmanuel et Aurélie Cretté sur leur exploitation de Champbalay nous semble totalement pertinent et contribue à une production d'électricité verte et renouvelable.

Marc BOTIN

LE MOT DE L'AGRICULTEUR

L'agrivoltaïsme permet l'adaptation de mes pratiques agricoles aux changements climatiques, tout en participant à la production d'énergie décarbonée. En effet, les panneaux apporteront une ombre supplémentaire et favoriseront une pousse de l'herbe sous les panneaux. Les moutons pourront ainsi rester en stabulation libre, la parcelle étant attenante à la bergerie.

Mon projet, mené grâce au partenariat gagnant-gagnant entre Boralex et mon exploitation maraîchère et d'élevage, a fait l'objet d'un travail d'équipe et d'échanges avec l'objectif de construire le projet solaire en fonction de mes pratiques agricoles.

Emmanuel CRETTE

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**DEPUIS PLUS DE 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS
LE DÉVELOPPEMENT DES ENR* EN FRANCE**

*Énergies renouvelables

**Développement, construction et exploitation
de sites de production d'énergie renouvelable**

72 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE

PUISSANCE
TOTALE
INSTALLÉE

1,2GW

16 agences et bases de maintenance au plus près des sites.



1 million de français
alimentés chaque année
en énergie verte

+300
Employé(e)s

**DANS LE GRAND EST ET
LA BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

PUISSANCE INSTALLÉE
EN EXPLOITATION

200

MW



1 agence à
Verrières (10)

15 salarié(e)s
en charge de :
Développement de projet EnR
Exploitation et maintenance de sites



- 150 MWC DE PROJETS SOLAIRES EN DÉVELOPPEMENT
- 14 PARCS ÉOLIENS EN EXPLOITATION ET 200 MW DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
- 1 ACTIF DE STOCKAGE EN EXPLOITATION



À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet solaire ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ? Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées aux adresses suivantes :

thomas.corvisy-maufran@boralex.com
henri.dejotemps@boralex.com

Boralex S.A.S.
18 rue Jean Moulin
10390 Verrières

   
[@boralex europe boralex.com](https://www.boralex.com)

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal du Solaire

CHAMPBALAY - NUMÉRO 1 / MAI 2024



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CHAMPBALAY COMMUNE DE DIXMONT

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Chez Boralex, nous sommes plongés dans ce nouveau monde énergétique depuis plus de 20 ans. Nous produisons de l'électricité verte, de façon durable pour les générations futures. En 2022, en France, nous exploitons plus d'1,2 GW d'actifs éoliens et solaires qui produisent l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus d'un million de français.

L'ère des énergies renouvelables est avant tout une ère de coopération. Nous savons que nos territoires sont une chance. En France, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons de l'eau et des cultures, nous avons du vent et du soleil. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le paysage quotidien des Français. C'est pourquoi, lorsque nous arrivons sur un territoire, nous nous inscrivons dans une logique de temporalité. Nous veillons à développer petit à petit, avec les parties prenantes, une relation durable et à devenir voisins pour fournir une énergie décarbonée accessible au plus grand nombre.

Ce Journal du solaire est une démarche volontaire de Boralex qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet avec transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une bonne lecture.

UNE EXPLOITATION PÉRENNE

Emmanuel et Aurélie CRETTE s'installent sur la ferme de Chambalay dans les années 2000. Depuis 24 ans, la ferme s'est développée pour devenir aujourd'hui une exploitation diversifiée, allant de l'exploitation céréalière à l'élevage (ovin, poules) en passant par l'exploitation maraîchère.

Depuis les premiers moutons sur la ferme en 2003, l'activité se pérennise, le cheptel ovin comptant aujourd'hui 650 têtes.

Dans une logique de durabilité et de respect de l'environnement, la majorité de la production de la ferme est bio.

En 2020, Emmanuel et Aurélie ouvrent le magasin «Le court-circuit» à Villeneuve sur Yonne (42 Bis route de Beaudemont). Ce lieu leur permet de commercialiser directement les produits de leur ferme, sans intermédiaires. Ils ont progressivement élargi leur scope et proposent désormais les produits d'environ 80 producteurs, artisans et transformateurs locaux.



Localisation de la zone d'étude sur l'emprise de la commune de Dixmont

UN PROJET CO-CONSTRUIT

Le projet ainsi que ses caractéristiques d'implantation (espacements inter rangées, tournières, ouvertures, positionnement des éléments électriques) ont fait l'objet de nombreux échanges entre les parties prenantes. Le design final du projet permet ainsi de concilier l'activité agricole, qui restera identique sur le pré concerné, à une optimisation de l'implantation du point de vue technique.

La parcelle conservera son usage et sa vocation agricole une fois les panneaux photovoltaïques installés. C'est pour cette raison que nous parlons d'un projet Agri-voltaïque.

LE PROJET EN CHIFFRES



Un site d'étude de **14,7 hectares** sur lequel seront implantés : **15 792 panneaux solaires au sol**



Puissance installée totale **11.29 MWc**

Production d'électricité estimée à environ **13.43 GWh/an**



Soit la consommation d'environ **6 326 personnes/an**

*Sources ADEME, CRE et RTE_Consumation moyenne tous usages confondus

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Commune de Dixmont

Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties : **2 400 €/an**

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **6 700 €/an**

Taxe d'Aménagement : **14 700 € à l'obtention du permis de construire**

Montant total pour la commune : 9 100 €/an

Communauté d'agglomération du Grand Sénonais

Taxe foncière pour les propriétés bâties : **400 €/an**

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **16 800 €/an**

Cotisation Foncière des Entreprises : **2 600 €/an**

Montant total pour la communauté d'agglomération : 19 800 €/an

UN PROJET EXEMPLAIRE

La zone d'étude concernée par le projet se trouve sur un pré attenant à l'exploitation de Champbalay. D'une emprise totale de 14,68 hectares, la parcelle est utilisée actuellement en tant que prairie temporaire pour la pâture des ovins de la ferme et le restera une fois les panneaux installés.

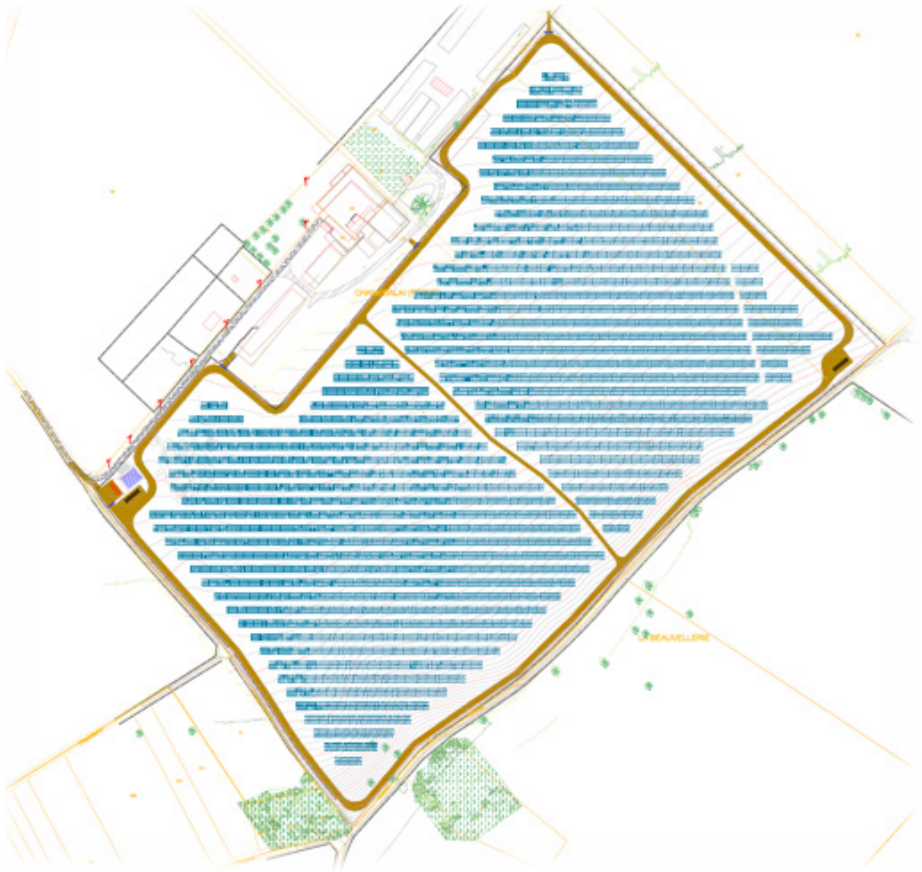
Boralex a réalisé une étude approfondie du site sur différents volets naturalistes, agricoles et paysagers. Ces études ont pour objectif d'évaluer l'état initial de la zone d'implantation et de son environnement et ce pendant une année représentant un cycle biologique complet. Elles ont permis d'identifier, d'inventorier et d'analyser les enjeux environnementaux et leurs sensibilités.

Elles constituent également un état des lieux des contraintes réglementaires, techniques et d'usages devant être prises en compte dans la réalisation du projet agrivoltaïque.

Parmi ces expertises, on trouve notamment :

- Une étude du milieu naturel (faune, flore) ;
- Une étude paysagère ;
- Une étude de potentiel agricole ;
- Une étude préalable agricole.

Aucune contrainte majeure n'a été identifiée à l'échelle de la zone d'étude, en rendant ce site particulièrement propice à l'implantation d'un parc agrivoltaïque. Ce dernier permettra l'amélioration de la qualité de l'herbage et ainsi la qualité de la production de l'élevage.



Calepinage projeté du parc solaire

CHRONOLOGIE

- 2022
Printemps : Signature des accords fonciers et rencontre des élus
- 2023
Lancement des études environnementales, agricoles et paysagères et réalisation des études techniques
20 décembre : Présentation du projet en pôle ENR (pôle réunissant les services administratifs et les parties prenantes)
- 2024
Juin : Dépôt de la demande d'autorisation de Permis de Construire
- 2025
Enquête publique
- 2026
Début des travaux
- Horizon 2027
Mise en service prévisionnelle du parc agrivoltaïque

PLANNING PRÉVISIONNEL